Commission d'enquête sur le programme de commandites et les activités publicitaires

Le 5 avril 2005

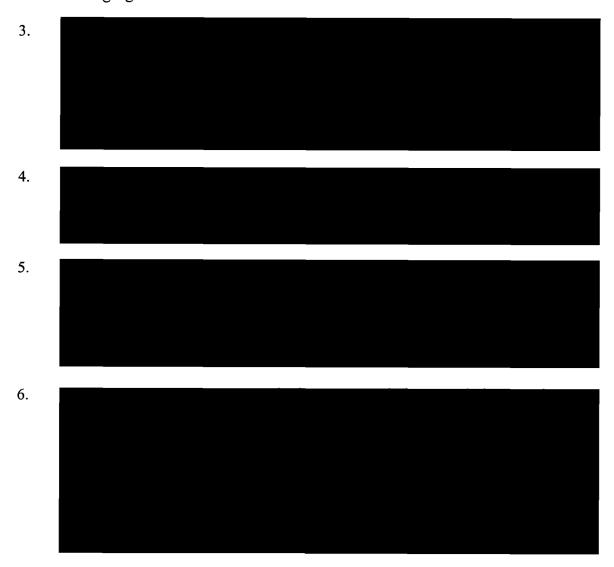
DEMANDE DE DROIT DE PARTICIPATION ET DE FINANCEMENT présentée par le Bloc Québécois

DATE DE PRÉSENTATION Mercredi le 6 avril 2005, 9h30

CLÉMENT GROLEAU AVOCATS

1200, avenue Papineau, bureau 240 Montréal (Québec) H2K 4R5 Téléphone: (514) 528-7711 Télécopieur: (514) 528-1448 clementgroleau@videotron.ca DEMANDE DE DROIT DE PARTICIPATION ET DE FINANCEMENT PRÉSENTÉE PAR LE BLOC QUÉBÉCOIS

- 1. Par la présente, le Bloc Québécois (ci-après le « demandeur ») sollicite la modification de son statut d'intervenant en faveur du statut de partie dans le cadre des audiences de la Commission d'enquête sur le Programme de commandites et les activités publicitaires.
- 2. La demande de modification du statut est justifiée compte tenu des questions de faits et des éléments de preuve présentés par les procureurs de la Commission, notamment relativement à l'usage de fonds de commandites ou d'activités publicitaires à titre de dons ou contributions de nature politique et électorale. Diverses affirmations en ce sens ont déjà été fournies dans le cadre des témoignages de M. Jean Brault et de M. Bernard Thiboutot.



 7.

 8.

- 9. Le demandeur en vertu de son statut d'intervenant dispose de droits et d'un financement limités ne permettant pas d'avoir un procureur présent en tout temps. Il lui est donc impossible de suggérer des questions aux procureurs de la Commission en temps opportun ou de réagir diligemment aux réponses offertes par les témoins afin d'offrir un éclairage additionnel à la Commission.
- 10. L'ampleur et l'importance des faits qui sont mis à jour dans le cadre de cette enquête ainsi que la place prépondérante occupée par les différents représentants du Parti libéral du Canada et du Parti libéral du Canada (Québec) font en sorte qu'il va de l'équité du processus de cette Commission d'enquête que le demandeur, parti politique principalement lésé par les illégalités alléguées et le cas échéant commises, bénéficie du droit de participer pleinement aux audiences.
- 11. Nous vous soumettons qu'il est injustifiable d'accorder à tout individu ou organisme dont la réputation est à risque le droit de présenter une preuve et de contredire le éléments factuels introduits sans octroyer le même droit aux personnes qui ont été les cibles et victimes directes des manquements et illégalités alléguées, d'autant plus lorsqu'elles sont susceptibles de permettre un éclairage additionnel et particulier sur l'ensemble des évènements.
- 12. Par ailleurs, à partir du moment où la Commission accepte d'octroyer à un parti politique le statut de partie ainsi que les droits qui l'accompagnent, nous sommes d'avis que les mêmes avantages se doivent d'être accordés à tous les partis politiques dont les intérêts ont pu être affectés par les faits sous enquête.
- 13. Non seulement l'intérêt direct du demandeur en tant que parti politique à l'égard des dimensions de l'enquête relatives aux mécanismes inappropriés et frauduleux de financement des partis politiques justifient la modification de son statut en faveur du statut de partie, mais le demandeur croit fermement que son statut de partie lui permettra d'aider la Commission à remplir son mandat de la façon la plus complète et diligente possible.

14. Pour ces motifs, le demandeur soumet que, conformément aux critères déjà établis par cette Commission, le statut de partie devrait lui être accordé et il sollicite l'octroi d'un financement selon les directives du Conseil du Trésor, à l'instar des individus et personnes morales auxquels le droit de participation en tant que partie a été reconnu à ce jour.

Le tout soumis respectueusement.

Me Katty Duranleau

CLÉMENT GROLEAU AVOCATS

Procureurs du Bloc Québécois

AVIS DE PRÉSENTATION

À: Commission d'enquête sur le programme de commandites et les activités publicitaires

Me Sylvain Lussier

Me Gérald Tremblay

Me Michel Massicotte

Me John B. Laskin

Me John A. Terry

Me John Campion

Me Jean Lafleur

Me David Scott

Me Peter Doody

Me Pierre Fournier

Me Jean-Claude Hébert

Me Jean Montigny

Me Georges Hunter

Me Vincent Derose

Me Richard Dearden

Me Jean-Daniel Bélanger

Me Arthur Hamilton

Me Laurie Livingstone

Me Guy pratte

Me Michael Edelson

Me Claude-Armand Sheppard

Me François Couture

Me Daniel Rochefort

Me François Grondin

Me Georges Pollack

Me Jean-Sébastien Gallant

Me Marc-André Fabien

Me Marie Marmet

Me Maxime Chevalier

Me Emile Dupras

Me Pierre V. Latraverse

Me Raphaël Schachter

Me Raymond Doray

Me Maria Reit

Me Richard Auger

Me Stéphane Chatigny

Me Tommy Tremblay

Me Vincent Veilleux

Me Charles B. Côté

Me Doug Mitchell Me Harvey Yarosky

PRENEZ AVIS que la Demande de droit de participation et de financement du Bloc Québécois sera présentée pour décision à la Commission d'enquête sur le programme de commandites lors de l'audition du 6 avril 2005, à 9h30 ou à toute autre heure désignée par la Commission, au Complexe Guy-Favreau, 200 Boul. René-Lévesque Ouest, Montréal (Québec).

Montréal, ce 5 avril 2005

Katty Duranleau

CLÉMENT GROLEAU AVOCATS

Procureurs du Bloc Québecois

Danny Venditti

De: À: "Danny Venditti" <clementgroleau@videotron.ca>

<dmitchell@irvingmitchell.com>; <sylvain.lussier@ddsm.ca>; <grtremblay@mccarthy.ca>;

<masc@total.net>; <dscott@blgcanada.com>; <pdoody@blgcanada.com>;

<ljlaskin@torys.com>; <jterry@torys.com>; <pierrefournier@fournierassocies.qc.ca>;
<medelson@edelsonandassociates.com>; <jchebert@hbd.qc.ca>; <jam@skm.ca>;

<ghunter@blgcanada.com>; <vderose@blgcanada.com>; <richard.dearden@gowlings.com>;

<belanger.jean-daniel@psio-bifp.gc.ca>; <ahamilton@casselbrock.com>;

</pre

<rschachter@lavery.qc.ca>; <sdormeau@lavery.qc.ca>; <merit@dwpv.com>;

<richardauger@canada.com>; <schatigny@blgcanada.com>; <ttremblay@mccarthy.ca>;
<vincent.veileux@justice.gc.ca>; <yardav@qc.aira.com>; <bernard.roy@gomery.ca>;

<cbc@crimlaw.ca>; <gpratte@blgcanada.com>; <jcampion@tor.fasken.com>;

<jlafleur@mtl.fasken.com>

Envoyé : Joindre :

5 avril, 2005 17:51 demande partie.PDF

Please find enclosed the Application for full party standing and for funding by the Bloc Québécois.

Yours sincerely,

Katty Duranleau

CLÉMENT GROLEAU AVOCATS 1200 avenue Paineau, bureau 240 Montréal (Québec) H2K 4R5